

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une partie de l'ancienne RD226B à Epron

Article 1 : Par arrêté n°2023-023 le Président de la communauté urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une partie de l'ancienne RD226B située à Epron.

Article 2 : L'enquête publique se tiendra du lundi 3 avril 2023 à 8h30 au lundi 17 avril 2023 à 17h30 inclus.

Le dossier d'enquête complet contenant les pièces du dossier sera tenu à la disposition du public en mairie d'Epron et au siège de la communauté urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public et établissements mentionnés ci-dessous :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Mairie d'Epron , 1 Place Francis Bernard – 14610 EPRON | 8h30 à 12h30 | 8h30 à 12h30 | 8h30 à 12h30 | 8h30 à 12h30 | 8h30 à 12h30 | 9h00 à 12h00 (fermé le 8 avril 2023) |
| Siège de Caen la mer , 16 rue Rosa Parks 14000 - Caen | 8h30 à 17h30 | 8h30 à 17h30 | 8h30 à 17h30 | 8h30 à 17h30 | 8h30 à 16h30 | Fermé |

Les dossiers ainsi que les observations du public seront consultables depuis le registre dématérialisé accessible sur le site internet de la Communauté Urbaine Caen la mer (<https://www.registre-dematerialise.fr/4545>) pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Caen la mer.

Des registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie d'Epron et à la communauté urbaine Caen la mer, désignée comme siège de cette enquête publique.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur sous pli cacheté à la Communauté urbaine Caen la mer – Direction des affaires foncières, 16 rue Rosa Parks 14027 Caen cedex 9
- Par voie électronique à l'adresse courriel suivante : enquete-publique-4545@registre-dematerialise.fr

Ces observations doivent parvenir au commissaire-enquêteur au plus tard le lundi 17 avril à 17h30.

Article 3 : Monsieur BOUGRAT, commissaire-enquêteur en qualité d'ingénieur chimiste à la retraite a été désigné par Monsieur le Président de la communauté urbaine pour conduire cette enquête. Il recevra les observations orales et écrites des intéressés le :

- Lundi 3 avril 2023 de 9h00 à 11h00 dans les locaux de la Communauté urbaine Caen la Mer
- Samedi 15 avril de 10h00 à 12h00 dans les locaux de la mairie d'Epron
- Lundi 17 avril de 10h30 à 12h30 dans les locaux de la mairie d'Epron

Article 4 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département, Ouest France et Liberté. Cet avis sera affiché au siège de la communauté urbaine Caen la mer et à la mairie d'Epron.

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur Le Président de la communauté urbaine Caen la mer son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra les consulter par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4545> et à la communauté urbaine Caen la mer, direction des affaires foncières, pendant 1 an.

Article 6 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine Caen la mer dont le siège se situe 16 rue Rosa Parks – CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9.

Article 7 : Au terme de la procédure la communauté urbaine délibérera sur le déclassement du domaine public de la partie de l'ancienne RD226B à Epron.